

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAUANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Mailys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie CAMPELLO
	Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Gérard ROSENTHAL, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 36-180322 -PAH-

REÇU  
Le - 3 AVR. 2018

SOUS-PREFECTURE  
CLORON Ste MARIE

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRENEES BEARNAISES  
DEMANDE DE SUBVENTIONS - ACTIONS COLLECTIVES 2018 -

Mme JAUBERT-BATAILLE expose :

Vu la convention de labellisation PAH du 18 janvier 2013,  
Vu le comité de pilotage du 20 février 2018,

Les actions retenues au titre de l'année 2018 concernent quatre volets : gestion du label, organisation du PAH, recherche, communication et animations.

Les actions relevant de la gestion du label Pays d'art et d'histoire

- Conseil scientifique
- Fonctionnement du label
- Assistance et conseils

Les actions d'organisation visant à structurer le Pays d'art et d'histoire

- Réseau national : coordonné par le Ministère de la Culture, l'Association Nationale des Animateurs de l'Architecture et du Patrimoine,
- Réseau d'interprétation de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées béarnaises : actions de structuration coordonnées par l'Animatrice de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées béarnaises
- Charte architecturale (en lien avec le pôle urbanisme): actions de formation pour les instructeurs ADS, création d'outils de médiation (matériauthèque, maquette).

Les actions de recherche (en lien direct avec le conseil scientifique)

- Projets DRAC Nouvelle Aquitaine :
  - Deuxième Guerre mondiale : le franchissement des Pyrénées,
  - Ecoles de Jules Ferry à nos jours : valoriser l'architecture des écoles,
- Patrimoine et eau : coordination des projets liés à la thématique (communication et complémentarité),
- Architecture du 20ème siècle : inventaire participatif en vue d'une étude d'architecture et de sociologie du bâti

La communication

- Conception et réalisation des supports de base :
  - programmes communs d'activités à l'échelle des Pyrénées béarnaises,
  - supports de présentation des sites du RIAP sous gestion intercommunale : Fort, Ecomusées, Villa,
  - supports de découverte thématique

Les animations et temps de médiation

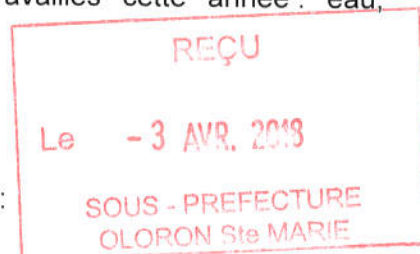
- Sensibilisation : conférences, spectacles, expositions et visites (coordination et maîtrise d'ouvrage) / Journées nationales Architecture, Archéologie, Patrimoine, Science...
- Chemins de Saint-Jacques (20<sup>ème</sup> anniversaire du classement de la Voie d'Arles par l'UNESCO) : balades patrimoniales, conférences, cafés-débat sur la notion de patrimoine mondial et journée d'étude avec 2 membres du comité d'experts international de St - Jacques et des historiens locaux,
- Education artistique et culturelle : conception et mise en œuvre d'actions proposées aux scolaires (Cf. CLEAC pour la CCHB) sur les thèmes travaillés cette année : eau, architecture, paysages.

Le budget prévisionnel correspondant est estimé à :

- 40.300 € de prestations externes,
- 19.942 € de dépenses de rémunérations.

Sur cette base, les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- DRAC Nouvelle Aquitaine : 12 000€,
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 10.795 €,
- Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques : 4 500 €.



Les actions ne seront confirmées ou ajustées, qu'une fois le plan de financement arrêté.  
Les crédits nécessaires seront inscrits en ce sens au BP 2018.

Par ailleurs, la CCHB assure la maîtrise d'ouvrage déléguée, conformément à la convention-cadre, pour la mise en œuvre des actions. Une convention de mandat sera passée avec la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) à cet effet.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport,
- **SOLLICITE** les financements sus-indiqués auprès de la DRAC, du Conseil Régional, et du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants, y compris la convention avec la CCVO.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 03.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

